

IFMBE84 – Audrey GOBIN

359 Chemin de la Bernarde 84410 BEDOIN

☎ 06 66 10 38 63

Email : ifmbe84@gmail.com Site : www.ifmbe84.com

Siret : 490 700 99400042

CANDIDAT

Nom :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

Situation familiale :

.....

N° SS :

.....

N° ASSURANCE :

.....

.....

Profession :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Code Postal :

.....

Ville :

.....

Téléphone portable :

.....

Courriel :

.....

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Cocher les cases correspondantes à votre choix de formation

- Formation de PMBE Praticien Massage-Bien-être agréé FFMBE (245 h - hors stage)
- Formation d'Animateur Bien-être (128h - hors stage)
- Formation de Relaxologue

FORMATIONS A LA CARTE & COMPLEMENTAIRES

- Massage Californien (35 h)
- Massage Suédois (35 h)
- Perfectionnement et Certification (140h)
- Massage et Relaxation Femme Enceinte (35 h)
- Animer un atelier Massage Bébé (28h)
 - Relaxation Coréenne (28h)
 - Massage Assis (42h)
- Massage Chinois : Tuina 1 (42h)
- Gestion du Stress : Stress et polarités (35h)
- Anatomie-physiologie –Pathologies (42h)
 - Installation Professionnelle
 - Communication : entretien professionnel (35h)
- Massage du Visage et Yoga (7h)
- Supervision de Pratique (7 h x 4 / an)

Précisez les dates et lieux de votre formation:

.....
.....

ARRHES OBLIGATOIRES

- Je verse **250.00€** d'arrhes pour les formations professionnelles de Praticien Massage-Bien-Etre, D'Animateur Bien-Être, de Relaxologue
 - Je verse **100.00€** d'arrhes pour les formations à la carte et complémentaires
 - Je verse **60.00€** pour les formations à la journée
 - Demande de paiement échelonnée

Les arrhes ne sont jamais remboursées sauf annulation de la part de l'IFMBE84 en cas du nombre insuffisants de

PIECES A FOURNIR

- ✓ Le dossier d'inscription rempli
- ✓ Le chèque d'arrhes à l'ordre de l'IFMBE84
 - ✓ Le code de déontologie signé
 - ✓ Le devis de formation signé
- ✓ Certificat médical de non contre-indication
- ✓ Attestation d'assurance, responsabilité civile
- ✓ Dossier d'adhésion stagiaire de la FFMBE OBLIGATOIRE (télécharger sur le site de la FFMBE) et un chèque de 15.00€ à l'ordre de la FFMBE

VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

A remplir dans le cadre des formations professionnelles Uniquement

Motivez votre choix de formation et votre projet professionnel :

Précisez la formation, et vos attentes

Pourquoi avez-vous choisi l'IFMBE84 ?

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Elles nécessitent des stages en entreprise, d'une durée variable de 35h à 8 semaines selon le cursus de formation. Le stage est soumis à la signature d'une convention de stage tripartite.

A remplir Uniquement en cas de formations professionnelles : PMBE ; Animateur BE ; Relaxologue

Votre stage pratique :

Avez-vous déjà une entreprise d'accueil ?

- Oui
- Non

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :
..... Téléphone : Nom du contact :

Avez-vous déjà contacté des entreprises ?

- Oui
- Non

Une convention de stage est fournie par l'IFMBE84, elle est remplie et signée par le stagiaire, l'entreprise et le centre de formation, elle est en triples exemplaires.

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'IFMBE84 ?

- Site internet
- Facebook/ Réseau sociaux
- Bouche à oreille
- Pôle emploi
- Pages jaunes
- Salons
- Autre (préciser)

CODE DE DEONTOLOGIE DE L'IFMBE84

A RETOURNER SIGNE

L'IFMBE84 est un centre de formations professionnelles, spécialisé dans la prévention santé, l'hygiène de vie, le bien-être.

Les formations professionnelles sont :

- La formation de Praticien-Massage-Être (245h, hors stage pratique et en entreprise qui est obligatoire)
- La formation d'Animateur bien-être (128h, hors stage en entreprise qui est obligatoire)
- La Formation de formateur
- Les formations à la carte ou complémentaires sont destinées soit à
 - une pratique personnelle
 - soit à une pratique complémentaire à une pratique professionnelle pour les soignants, ostéopathes, praticiens en Médecine chinoise, professeurs de sport, coachs, éducateurs spécialisés, professeurs des écoles, professeurs de yoga etc....

Article 1 : Les participants suivent les stages sur leur pleine et entière responsabilité.

S'inscrire à un stage implique l'acceptation de l'ensemble du présent code de déontologie.

Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans la documentation de l'IFMBE84 : nature, durée, tarifs et conditions de paiement des formations.

Article 2 : Les formations dispensées par l'IFMBE84 ne se substituent en aucune façon à l'enseignement universitaire médical ou paramédical. L'IFMBE84 s'est donné pour but d'enseigner dans les domaines : de la prévention santé, de l'hygiène de vie, de la relaxation : techniques de massage Bien-être, techniques de relaxation ; enfin de l'animation et de l'enseignement des techniques issues des médiations corporelles dont la finalité est le bien-être de la personne.

Article 3 : En aucun cas, les certificats délivrés par l'IFMBE84 n'autorisent leurs titulaires à faire des diagnostics ou à prescrire des médicaments. Tout étudiant s'engage à ne pas établir de diagnostic ni à réaliser des traitements médicaux ou paramédicaux dont il n'a pas la compétence.

Il renvoie si nécessaire aux professionnels de santé.- La pratique du massage thérapeutique est un acte, qui actuellement en France est réservée aux Masseurs - Kinésithérapeutes.- Pour certaines professions, le Massage-Bien-Être fait partie des actes professionnels autorisés.

C'est à l'étudiant de s'assurer, auprès des autorités compétentes, de son droit à utiliser le toucher, le massage et la relaxation dans sa pratique professionnelle.

Article 4 : Les Certificats délivrés à l'issue des formations après contrôle des connaissances, est un certificat privé de compétences professionnelles et non un diplôme.

Article 5 : Notre déontologie :

Nos formations respectent le code déontologique de la Fédération Française de Massage Bien-Etre. Cette formation permet d'évoluer par étapes, en conjuguant savoir - faire (techniques apprises) , savoirs-savants (anatomie, physiologie, communication etc...) et savoir - être (qualités humaines) pour utiliser les techniques de façon appropriée.

Nos stages sont strictement dédiés au Bien-Etre et n'ont pas de but médical.

Ils se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, religieuse ou politique, dans le respect et la liberté inaliénables de l'individu. Chacun reste libre de toute pratique religieuse, ou spirituelle.

Chacun des membres de l'équipe de formation, et chaque étudiant, s'engage à ne pas faire de prosélytisme pour tout courant que ce soit.

Article 6 : Notre éthique :

Notre formation est basée sur les valeurs de l'humanisme. Nous nous attachons à la mise en valeur de la personne humaine, de son épanouissement sur les plans professionnels, personnels.

Les qualités de base de toute formation sont l'écoute et le respect. C'est pourquoi chaque étudiant a le choix de :

* *Pratiquer ou non chaque exercice.*

* *Etre massé ou non / Etre masseur ou non.*

* *Choisir son partenaire, bien qu'il soit conseillé de changer régulièrement de partenaire.*

* *Se mettre dans la tenue vestimentaire de son choix (de détente - tissu, si possible, non synthétique).* Il est de la responsabilité du stagiaire d'exprimer, si nécessaire, ses besoins, ses craintes, ses remarques, ses réclamations aux formateurs, aux assistants, au responsable pédagogique ou à la directrice.

Le formateur se réserve le droit de refuser un participant qui ne respecterait pas ces consignes ou qui par des propos et/ou des attitudes tendancieux gêneraient le bon déroulement de la formation. Tout vécu émotionnel est accueilli dans la formation, cependant notre école n'est pas un espace de thérapie de groupe.

Enfin les techniques de massage enseignées ne sont ni d'ordre sexuelles, ni thérapeutiques.

Article 7 : Secret professionnel :

Les formateurs, les assistants et les participants sont soumis aux règles usuelles du secret professionnel, qui s'étend à tout ce que chacun a vu, entendu, ou compris au cours de la formation.

La prise de photo, de film, d'enregistrement sont interdits, ils peuvent être autorisés après accord du ou des formateurs et des autres étudiants qui se fera par écrit.

Par ailleurs, les supports de cours, les contenus, l'organisation et la structure de l'ensemble des formations sont la propriété intellectuelle de l'IFMBE84, toute reproduction partielle ou totale, sous toutes les formes qui soient entraînera des poursuites auprès du tribunal de Carpentras.

Article 8: Conditions préalables à l'inscription :

Le participant ne peut pas s'engager dans cette formation s'il a eu des antécédents psychiatriques, s'il a une phlébite ou s'il en a le risque, s'il souffre de maladie cardiaque ou d'une autre maladie grave, sans accord préalable donné par le responsable de la formation, et d'un avis médical.

Si le participant est mineur, une autorisation parentale signée permettant de suivre la formation est obligatoire.

Article 9 : L'engagement financier

Les frais d'inscription ou arrhes, ne sont jamais remboursés sauf en cas d'annulation de la formation par l'IFMBE84. Le montant de la première formation est réglé intégralement le premier jour de la formation. Pour les formations suivantes, l'inscription se fait en réglant par avance la totalité de la formation.

L'encaissement des règlements se fait le premier jour de la formation.

Afin de faciliter le financement de la formation, les échelonnements de paiement sont possibles, à condition de fournir la totalité de la somme par chèque et les dates d'encaissement au 1^{er} jour de la formation ou lors de l'inscription

IMPORTANT : Toute formation commencée est due dans la totalité, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 10 : Interruption de la formation :

Pour maintenir un enseignement de qualité, une vie de groupe conviviale et la sécurité de tous, à tout moment, le formateur peut demander à un étudiant d'arrêter la formation ; cela se fera lors d'un entretien.

Si l'étudiant, de lui-même, souhaite arrêter la formation, il doit demander un entretien avec le responsable de la formation, ensemble ils chercheront à comprendre les raisons de cet arrêt.

IMPORTANT : Dans les deux cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 11 : Détails pratiques :

Les horaires de la formation ou des rendez-vous pris doivent être respectés. Les cours commencent à l'heure.

Les absences doivent sauf cas de force majeure être signalées à l'avance.

Les effets de valeurs (argent, bijoux...) sont sous la responsabilité de l'étudiant. L'école et le lieu d'accueil ne peuvent être rendus responsables des conséquences d'un vol.

Article 12 : L'hygiène :

L'étudiant doit avoir une grande propreté corporelle et vestimentaire.

Tout le matériel utilisé : drap, serviette, tenue, doit être propre et changé à chaque séance.

Le fait de s'inscrire à cette formation implique l'acceptation de ces conditions, le non-respect du code de déontologie entraînera une exclusion définitive.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »

Le stagiaire